

LA CFDT ALERTE LA DIRECTION DES YVELINES !

Non-respect des accords, non-respect des organisations syndicales signataires, non-respect de la méthode de conduite du changement, non-respect du calendrier, non-respect des droits des agents...

**La CFDT crie «STOP !» et alerte en date du 22 août 2018
la Direction Opérationnelle des Yvelines (voir au dos).**

Les récentes organisations de MÉRÉ PDC et PLAISIR PDC ont été respectivement mises en place les 17 octobre 2017 et 17 avril 2018...

- *Commission de suivi avec les organisations syndicales signataires de l'accord social local de MÉRÉPDC (17 janvier 2018 au plus tard).*
NON EFFECTUÉE !
- *« SAV de réorganisation » et présentation aux agents du bilan de la réorganisation de MÉRÉ PDC (17 avril 2018 au plus tard).*
NON EFFECTUÉ !
- *Groupes de travail « SAV de réorganisation » de MÉRÉ PDC prévus en juillet et août 2018.*
NON EFFECTUÉS !
- *Commission de suivi avec les organisations syndicales signataires de l'accord social local de PLAISIR PDC et ÎLOT de NEAUPHLE (17 juillet 2018 au plus tard).*
NON EFFECTUÉE !

A travers cette alerte, la CFDT exige la tenue immédiate des commissions de suivi liées aux accords sociaux locaux de MÉRÉ PDC et PLAISIR PDC et du « SAV de réorganisation » de MÉRÉ PDC.

La CFDT sera vigilante sur la tenue du « SAV de réorganisation » de PLAISIR PDC et de l'ÎLOT DE NEAUPHLE, qui doit avoir lieu **le 17 octobre 2018 au plus tard...** Nous n'hésiterons pas de nouveau à alerter la Direction départementale en cas de non-respect de ce délai.

Nous attendons désormais de la part de la Directrice Opérationnelle, une réponse écrite à notre alerte. Réponse que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

